



**Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, et de Monsieur la ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes, à la question parlementaire n°2661 du 25 juillet 2025 de Madame la députée Joëlle Welfring concernant l'état des lieux et les perspectives d'intégration du projet "Zesumme renovéieren" et du Plan social climat**

*« Question 1 : Quels sont les résultats de l'étude qualitative menée par le LISER au sujet du désistement des propriétaires initialement intéressés par la réalisation de projets de rénovation ? Quelles pistes Messieurs les Ministres considèrent-ils pour y remédier ? »*

L'objectif de l'étude réalisée en début d'année par le LISER pour le compte de Klima-Agence dans le cadre du projet « Zesumme renovéieren » à Differdange était de mettre en évidence les motivations individuelles des ménages en lien avec la rénovation énergétique, d'identifier les raisons ayant conduit certains à abandonner leur projet, ainsi que les difficultés rencontrées tout au long du processus. Pour ce faire, les collaborateurs du LISER ont réalisé des entretiens qualitatifs avec une sélection de résidents ayant participé au projet pilote « Zesumme renovéieren ». Les résultats montrent que de manière générale, les principales motivations des participants en faveur de la réalisation d'un projet de rénovation énergétique sont surtout l'amélioration du confort de vie, notamment en matière de régulation thermique, même si les avantages économiques jouent un rôle important.

Au-delà des défis en lien avec le financement de tels projets, un obstacle évoqué par les ménages interrogés est la concrétisation d'un projet avec un artisan. La « Quartiersmanagerin » de Klima-Agence, chargée de l'accompagnement impartial jusqu'à la concrétisation du projet, s'est révélée un élément clé dans le bon déroulement de la rénovation énergétique. Son rôle de facilitatrice a apporté une réelle valeur ajoutée, notamment dans les échanges entre les habitants, les artisans et les autres acteurs (INPA - Institut national pour le patrimoine architectural, conseillers en énergie, banques...).

*« Question 2 : Est-ce que le guide d'identification des types de bâtiments a été finalisé ? Dans l'affirmative, comment le guide sera-t-il diffusé et quel est le public cible ? »*

L'approche méthodologique d'identification des types de bâtiments, débutée dans le cadre des travaux menés à Differdange depuis 2023, constitue une base systématique pour analyser le potentiel de rénovation énergétique à l'échelle communale. Elle permet de générer des fiches bâtiments avec des mesures prêtes à l'emploi et calibrées entre les différentes parties prenantes (notamment administration communale, INPA...) afin de faciliter une communication personnalisée avec les ménages concernés, ainsi qu'entre les acteurs professionnels impliqués (cf. <https://www.klima-agence.lu/fr/tdb-differdange>).

Cette approche initiée à Differdange dans le cadre du projet pilote a démontré sa pertinence et se développe désormais dans d'autres contextes architecturaux et urbanistiques. Avec l'objectif de mettre en place à moyen terme une typologie nationale, la méthodologie initialement appliquée à Differdange a depuis été optimisée, notamment grâce au simulateur de rénovation de Klima-Agence.

Les éléments identifiés comme facteurs de succès à Differdange pour encourager les citoyens à rénover sont repris et rendus plus efficaces pour être reproduits à l'échelle nationale. Cette approche est actuellement testée dans les communes du SIAS. (cf. [https://www.klima-agence.lu/fr/tdb\\_niederanven](https://www.klima-agence.lu/fr/tdb_niederanven)).

Le déploiement progressif à l'échelle nationale contribue à définir une approche nationale, adaptable à différents contextes à moyen terme, qu'il s'agisse de communes urbaines ou périurbaines. Dans ce



contexte, les synergies avec des programmes existants comme le Pacte Climat avec les communes sont également valorisées, afin de soutenir de manière structurée la réalisation des politiques climatiques et énergétiques locales et régionales.

*« Question 3 : Est-ce que le calendrier pour la finalisation du bilan du projet demeure le même ? Dans la négative, quand le bilan sera-t-il finalisé ? »*

Le projet pilote « Zesumme renovéieren » à Differdange arrivera à son terme à la fin de l'année. Au-delà de la clôture de l'accompagnement des projets actuellement en cours, il est également prévu de faire des premières expériences en matière de rénovation énergétique collective, par le biais d'un cahier de charges standardisé à Differdange.

Un bilan final pour le volet Differdange est prévu au cours de l'année 2026, en fonction de l'avancement des projets planifiés.

*« Question 4. Étant donné que Monsieur le Ministre de l'Environnement souhaite finaliser le Plan social climat d'ici fin 2025, est-ce que les conclusions du projet « Zesumme renovéieren » pourront être intégrées dans le Plan social climat ? Dans l'affirmative, par quelle procédure les conclusions provisoires seront-elles intégrées ? »*

L'élaboration du Plan social pour le climat est en cours et les mesures y relatives sont actuellement discutées avec les parties prenantes. L'évolution du rôle de Klima-Agence vers un accompagnement renforcé pour les différents groupes cibles constitue une priorité afin de rendre les sujets de la transition énergétique et climatique plus accessibles à l'ensemble de la société luxembourgeoise.

*« Question 5. Quels seront les moyens financiers et personnels (p.ex. en termes de gestionnaires de quartier) nécessaires afin d'étendre l'approche « Zesummen renovéieren » à l'échelle nationale ? »*

À ce jour, Klima-Agence occupe deux managers de quartier dans le contexte de la démarche « Zesumme renovéieren ». Un renforcement supplémentaire de l'équipe est envisagé et planifié d'ici 2027. Il est à ce jour prématuré de déterminer avec précision les moyens financiers et de personnel nécessaires à un déploiement à l'échelle nationale.

*« Question 6. Messieurs les Ministres sont-ils en mesure de fournir l'état des lieux en matière de précarité énergétique et de degré d'efficacité des mesures existantes revendiqué par les partenaires sociaux pour ce qui est du domaine du logement ? »*

Le Luxembourg dispose d'une définition nationale de la précarité énergétique, élaborée par le STATEC en concertation avec le ministre ayant l'énergie dans ses attributions et inscrite dans le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), au chapitre 2.4.4. « Précarité énergétique ». Le taux de précarité énergétique est publié annuellement dans le Rapport "Travail et cohésion sociale" 2024 - Statistiques - Luxembourg.

En général, la précarité énergétique est caractérisée par un niveau élevé de dépenses énergétiques, des revenus modestes et une faible performance énergétique du logement. Son mesurage repose sur deux indicateurs quantitatifs : le taux d'effort énergétique (TEE) et le BRDE (bas revenu, dépense élevée). Le TEE exprime la proportion du revenu disponible consacrée aux dépenses énergétiques et renseigne directement sur la charge financière que représentent les coûts énergétiques pour les ménages. Le BRDE identifie les ménages dont le revenu se situe en dessous d'un seuil établi et dont les dépenses



énergétiques sont supérieures à la médiane observée pour l'ensemble de la population. En 2023, 4% des ménages au Luxembourg étaient en situation de précarité énergétique.

De manière générale, le Plan social pour le climat, en cours d'élaboration et s'inscrivant dans une approche globale du gouvernement de lutte contre la pauvreté, a pour objectif de soutenir les ménages et microentreprises vulnérables, notamment ceux en situation ou à risque de précarité énergétique, par le déploiement d'un ensemble de mesures ciblées face aux effets socio-économiques potentiels induits par la mise en œuvre du SEQE-2. Par ailleurs, le STATEC procédera à une analyse approfondie de l'impact du SEQE-2 sur ces ménages et microentreprises vulnérables ainsi que de l'efficacité des différentes mesures identifiées dans ce cadre.

*« Question 7. Quel est le calendrier prévu pour l'analyse voire la mise en œuvre de la mesure précitée ? Quels travaux ont d'ores et déjà eu lieu dans ce contexte et quels mécanismes concrets Messieurs les Ministres considèrent-ils à cet égard ? »*

La rénovation énergétique, qu'il s'agisse de bâtiments résidentiels, fonctionnels ou publics, constitue un élément central de la transition énergétique et demeure une priorité dans le cadre de la mise en œuvre du PNEC. S'agissant de la mesure n°324 relative à l'introduction d'exigences minimales de performance énergétique pour des logements mis en location, ce type de dispositif fait actuellement l'objet d'analyses approfondies.

Parallèlement à ces travaux, une série de projets et d'initiatives en faveur de la rénovation et de l'efficacité énergétique est déjà mise en œuvre, visant aussi bien les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs que les locataires. Le gouvernement entend combiner différents mécanismes, associant incitations économiques, assistance technique et instruments réglementaires, en collaboration étroite avec les acteurs concernés. Parmi les exemples figurent le régime d'aides « Klimabonus Wunnen » avec son « top-up social », le préfinancement des aides financières, un « upscaling » du projet pilote « Zesumme renovieren », la facilitation des rénovations énergétiques dans les bâtiments en copropriété, ou encore le projet de loi n°8597 relatif à un régime d'aides aux investissements pour des travaux d'assainissement énergétique de bâtiments fonctionnels.

En outre, le Plan social pour le climat définira des mesures complémentaires dans ce domaine.

Luxembourg, le 16/09/2025

Le Ministre de l'Économie, des PME, de  
l'Énergie et du Tourisme

(s.) Lex Delles